

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 JANVIER

LA DÉCLARATION
DES CARDINAUX FRANÇAIS

La Déclaration des cinq cardinaux français est l'acte d'accusation le plus décisif qui ait encore été dressé contre le gouvernement de la République.

La simple énumération des justes griefs de l'Eglise constitue le plus accablant des réquisitoires. Il est impossible de méconnaître la netteté, la fermeté, et en même temps la dignité et la modération avec lesquelles sont relevés les actes de persécution contre les catholiques et le clergé depuis quinze ans.

L'Eglise n'a jamais reculé devant la crainte de perdre un royaume ou la peur de provoquer un schisme quand il s'est agi de maintenir l'intégrité de son dogme, de sa morale, des libertés nécessaires à son existence.

Ses chefs les plus autorisés se devaient de dire enfin dans un document solennel : Voilà ce que l'on a fait contre l'Eglise. Sous ces coups habilement portés, graduellement sériés, on eut pu croire que les catholiques restaient abattus et que les pontifes courbaient la tête. Non. Et rien n'est éloquent comme cette froide et longue énumération d'iniquités et d'attentats. Il faut la relire encore une fois :

- 1° Proclamation d'une sorte d'athéisme officiel par l'oubli du nom de Dieu et la suppression des prières publiques.
- 2° Suppression de la prière et des crucifix dans les écoles officielles.
- 3° Interdiction aux soldats de pénétrer dans les églises.
- 4° Facilités données aux enterrements civils.
- 5° Application stricte des articles organiques et entraves continuelles au ministère des évêques.
- 6° Facilités accordées aux unions sacrilèges des prêtres.
- 7° Suspension sans droit des traitements ecclésiastiques.
- 8° Suppression des traitements des chanoines.
- 9° Suppression des traitements des vicaires.
- 10° Main mise sur les menses épiscopales.
- 11° Réductions progressives dans le budget des cultes.
- 12° Expulsion des religieux de leurs monastères.
- 13° Ruine des associations religieuses au moyen d'extorsions fiscales et d'impôts sur un revenu qui n'existe pas.
- 14° Droit dit d'accroissement, qui va achever de ruiner les congrégations.
- 15° Suppression de l'instruction religieuse dans les examens.
- 16° Suppression de tout enseignement religieux dans les écoles publiques.
- 17° Interdiction aux ministres du culte et même aux évêques de pénétrer dans les écoles.
- 18° Interdiction d'enseigner, dans les écoles publiques, à tous les membres des congrégations religieuses.
- 19° Laïcisation complète de l'enseignement

secondaire et de l'enseignement supérieur, dirigés dans un sens hostile à la religion.

20° Tracasseries imposées aux écoles libres. Fermetures d'écoles.

21° Suppression des bourses des séminaires.

22° Suppression des « Universités » libres et des Commissions d'examen mixtes.

23° Suppression des aumôniers militaires.

24° Enrôlement des séminaristes dans les rangs de l'armée active.

25° Atteinte portée au mariage par la loi permettant le divorce.

26° Exclusion du clergé des Commissions hospitalières et des Bureaux de bienfaisance.

27° Entraves apportées au fonctionnement des caisses de retraites pour le clergé et retrait de la personnalité civile des diocèses.

28° Difficultés pour les libéralités faites aux établissements religieux.

29° Pouvoir exorbitant accordé aux maires sur les cloches et les clefs des églises.

30° Désorganisation des Conseils de fabrique.

Quoi de plus triste et de plus instructif que cette longue série de méfaits dont la gradation successive montre si bien l'exécution savante et progressive du programme des Loges.

Les éminents prélats font suivre cet exposé d'instructions qui seront écoutées avec déférence et respect par les catholiques. Ils croient devoir déclarer de plus que, « conformément aux instructions du Saint-Siège et à la tradition catholique, ils ne font aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. »

Cette Déclaration ne saurait surprendre dans la bouche des cardinaux français. Ils étaient obligés de se placer sur le terrain légal. C'est l'application du principe, si souvent rappelé dans ces derniers temps, que l'Eglise s'accommode de toutes les formes de gouvernement, pourvu que ces gouvernements lui assurent les libertés nécessaires à son auguste mission.

« Gardons nos espérances, disent les fidèles défenseurs du droit national, restons fidèles à la cause monarchique et ne laissons jamais périr les augustes principes pour lesquels tant de braves gens sont morts. » Mais puisque l'Eglise nous demande de faire momentanément trêve à nos revendications, les royalistes ont maintes fois prouvé qu'ils étaient les serviteurs les plus dévoués et les plus désintéressés de l'Eglise ? Dans quels rangs l'armée pontificale a-t-elle recruté l'immense majorité de ses soldats, si ce n'est dans les rangs monarchiques ?

Eh bien ! conviés à un nouveau sacrifice, les royalistes suspendent les hostilités sur le terrain constitutionnel et bornent désormais leur rôle à celui de spectateurs attentifs du mouvement stratégique conseillé par les cinq cardinaux. Si cette révolution tourne à la gloire de l'Eglise, tant mieux ! Les royalistes seront les premiers à s'en applaudir, persuadés que toutes les grandes causes sont solidaires et que l'une ne saurait triompher sans amener la victoire de l'autre.

INFORMATIONS

Le correspondant de l'Agence Dalziel à Rome envoie la dépêche suivante datée du 25 janvier :

« Je suis autorisé à déclarer que le Pape n'a pas adressé et n'a pas l'intention d'adresser la moindre lettre au cardinal Richard, archevêque de Paris.

» On avait supposé que par cette lettre le Saint-Père avait pu provoquer la déclaration des cinq cardinaux français : cette supposition est tout à fait erronée. »

LA LETTRE DES CARDINAUX

On télégraphie de Rome, 26 janvier, à l'Anjou :

« Le Pape a exprimé le regret que les cinq cardinaux français n'aient pas insisté, dans leur déclaration, sur la question ouvrière, qui est l'objet principal de la politique de l'Eglise dans le siècle actuel. On s'attend à ce que cette lacune soit bientôt comblée. »

LE CARDINAL LAVIGERIE

On avait remarqué que la lettre des cinq cardinaux ne portait pas la signature du cardinal Lavigerie. Ce prélat vient d'écrire au cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, pour déclarer qu'il partage tous les sentiments exprimés dans la lettre. On remarquera, dans la lettre du cardinal Lavigerie, le passage suivant :

« Nous faisons à tous nos fidèles obligation de respecter la forme du gouvernement, toutes les fois qu'elle respecte elle-même les droits de Dieu et de son Eglise. »

Nous nous abstenons de commenter ce passage. Il nous suffit de le signaler à l'attention.

INQUIÉTUDES DE M. CONSTANS

En dépit des flagorneries d'une certaine presse, Constans ne s'aveugle pas sur sa situation : il se voit fortement discrédité, et cette diminution morale l'afflige. Ne venait-il pas justement de remonter la pente ? L'autre matin, l'homme à la ceinture disait à l'un de ses familiers :

« Je ne puis plus sortir ; si je mets les pieds dehors, si je vais au théâtre, qui sait si je ne risque point d'être attaqué par quelque fanatique ? »

L'ami a essayé de rassurer Constans, il lui a cité l'exemple du général de Galliffet : « Le général, a dit l'interlocuteur de Constans, a été condamné à mort par les communards. Eh bien ! cela l'empêche-t-il de se faire voir tous les jours à l'Opéra ? »

— C'est égal, a répondu Constans, je me méfie : un malheur est si vite arrivé !

Tunis, le cheval noir si populaire du général Boulanger, légué, on s'en souvient, par celui-ci à M. Barbier, l'un de ses plus fidèles amis, est arrivé dimanche à Paris, venant de Bruxelles.

Il a immédiatement pris place dans les écuries de M. Barbier, où il va être l'objet de soins tout à fait spéciaux.

On écrit de Toulon :

« Un vif incident s'est produit à la dernière séance du conseil municipal de Toulon.

» M. le docteur Pellegrin, premier adjoint au maire, officier de la Légion d'honneur, ayant été privé, par arrêté municipal, de ses fonctions de président du prochain concours général, s'est approché du maire, lui arracha des mains une pièce qui, disait-il, lui était particulière et l'a déchirée en morceaux.

« Un violent tumulte s'en est suivi. »

Nos ministres font école.

JUSTICE AVEUGLE

Elle est positivement abominable, l'histoire de ce pauvre diable arrivant de Saumur, arrêté préventivement sous l'inculpation d'abus de confiance et que, malgré ses réclamations, on laisse pendant treize jours au Dépôt entre un banqueroutier et un alphonse.

Personne ne veut prendre la responsabilité de l'arrestation et de la détention préventive de François Serrault, pris pour un nommé François Serrault, employé de la maison Singer, à Saumur. On comprend très bien l'erreur de la Sûreté ; elle se trouvait en présence d'un signallement identique, d'un nom semblable, et elle ignorait le fond de l'affaire.

Mais comment admettre que, pendant treize jours, le malheureux garçon arrêté n'ait pu obtenir d'être entendu par le juge d'instruction, afin de déclarer son alibi qui était absolu ?

A cela le juge de Paris répond que le coupable est le juge de Saumur, qui a différé pendant dix jours l'ouverture de l'instruction.

Que le juge soit parisien ou saumurois, il faut que la lumière se fasse, il y a trop d'erreurs de ce genre ; n'y en eût-il eu qu'une, elle suffirait pour appeler une réforme.

De quel droit, pour une similitude de nom, séparerait-on soudain sans preuves, sans qu'il puisse prendre de mesures, un malheureux homme de sa femme, capable, dit-il, de mourir à cette nouvelle, et de ses enfants ? Il y a lieu de créer, malgré l'avis des juristes, une législation d'indemnité pour les erreurs judiciaires ; les hommes de droit objectent que les juges auront des entraves ; les philosophes, comme M. Ribot, répondent que le juge n'est que le mandataire de la Société.

Si le juge se trompe, c'est la société qui paiera, puisque la marche de la justice sociale entraîne des irrégularités. Qu'il y ait pour cela un budget de frais généraux, il est temps d'entrer dans cette voie, et la France, par cette réforme, aura une fois de plus donné le pas aux nations. (Le Ralliement.)

Sous ce titre : « ENCORE UNE ERREUR JUDICIAIRE », nous lisons aussi dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Le *Patriote* a relaté hier la nouvelle erreur judiciaire dont le récit a ému toute la presse. Mais, cette fois-ci, le fait est particulièrement grave en ceci que le parquet n'a pas cru devoir agir, en raison des fêtes du premier de l'an. De plus, le juge d'instruction de Saumur n'avait pas transmis exactement le si-

gnalement de l'individu qu'il voulait faire arrêter.

» Si nous ne nous trompons, le projet de loi sur les erreurs judiciaires que la Chambre a discuté, en première délibération, il y a une vingtaine de jours, ne contenait aucun dispositif ayant trait au cas dont il s'agit. S'il est vrai, par conséquent, que le bien nait souvent de l'excès du mal, la déplorable arrestation de M. Serrault pourrait provoquer un amendement, qui, en seconde délibération, compléterait heureusement le projet de loi en question.

» Evidemment, le parquet doit pouvoir assurer la répression des délits et avoir toute latitude nécessaire dans ce but, mais voici un cas dans lequel l'erreur judiciaire a certainement été commise par sa faute. Quand on arrête illégalement un homme pendant douze jours, on lui doit assurément une réparation quelconque. Le bon sens suffit pour le faire comprendre.

Nos cavaliers militaires

Je trouve que la question revient souvent, bien souvent, trop souvent, de savoir si nos officiers doivent ou ne doivent pas monter en public. On torture les règlements, on prend des dispositions nouvelles qui modifient très peu les anciennes, et il serait simple de s'en rapporter à ce qui se passe dans tous les pays militaires.

Partout ailleurs qu'en France on encourage les officiers à monter en course parce que l'on sait que c'est le seul moyen de faire de vrais cavaliers.

Ici on ne voudrait pas voir un militaire en dehors du champ de manœuvres. C'est de temps en temps ce qu'on vient dire à l'oreille du ministre de la guerre, que l'on pousse, sans motif bien plausible, à supprimer les tambours pour les rétablir peu après, ou à raccourcir les sabres quand on veut de plus petits cavaliers, sans prévoir que le jour où l'on rétablira les grands cavaliers, il ne sera pas très commode de rallonger les sabres.

On devrait une bonne fois se mettre d'accord. Faut-il, oui ou non, que nos officiers montent en public ?

Je pourrais citer les noms des généraux qui écrivaient il y a quatre ans, l'un :

« C'est curieux de voir nos officiers sur les obstacles. Ils peuvent rivaliser avec les premiers cavaliers du monde : autrichiens, anglais, italiens, suédois. »

Un autre, grand-maître de cavalerie, disait dans une lettre adressée au prince de Sagan :

« La Société des steep-le-chases nous a rendu tant de services que je ne saurais trop vous dire les progrès que je constate. Vous avez vu à Autenil la crème de nos cavaliers ; mais je

vous assure que moi, qui les vois dans de petites réunions où ils sont peu nombreux, je suis émerveillé. »

Comment, de pareils certificats ne suffisent pas ?

Ils ne suffisent pas parce que certains défenseurs convaincus du prestige de l'uniforme prétendent qu'il ne faut pas l'exhiber devant des spectateurs. On parle aussi du temps perdu pour l'officier, dominé par son goût pour les courses. Il faut, dit-on, qu'il entraîne son cheval, qu'il aille le monter, qu'il s'absente et néglige son service.

En ce qui concerne l'exhibition de nos officiers, je ne vois pas qu'elle leur nuise, puisqu'elle met au contraire en relief leurs brillantes qualités.

Quant au temps perdu pour la préparation d'un cheval, soutenons au contraire qu'il n'y a pas de temps mieux employé, puisque c'est par là seul que l'officier apprend le cheval, qu'il sait les ressources à en tirer et arrive à posséder l'équitation perçante du plein air qui rend capable de toutes les prouesses en campagne.

M. de Freycinet vient d'ailleurs de nommer une commission présidée par le général de Galliffet ; cette commission est composée des généraux Loizillon, de Lignières, de Kermartin, Faverot et Jacquemin (commandant à Saumur).

Cette commission a pris les résolutions suivantes :

Les officiers pourront engager, entraîner et monter tous les chevaux leur appartenant en dehors des chevaux immatriculés.

Tout ce qui est immatriculé, chevaux livrés par la remonte de l'État, chevaux achetés dans le commerce et vendus à l'État par l'officier, seront réservés pour les courses militaires ; les officiers et les sous-officiers monteront en tenue militaire, les prix ne devant consister jamais en argent, mais en objets d'art ou d'utilité militaire.

Il n'y aura plus que deux séries pour les officiers. On simplifie.

Il n'y aura plus interdiction de monter pendant certains mois correspondant aux courses de province.

La commission ne veut plus du *Prix de France* conviant les officiers étrangers à concourir avec les officiers français.

Pour toute contestation relative à une course militaire, il y aura une commission d'honneur présidée par le général de Lignières.

Il n'est pas à craindre, comme on l'a prétendu, que les officiers abusent de la faculté qui leur est laissée de monter leurs chevaux, puisque c'est à leur colonel d'abord et ensuite au commandant de corps qu'il appartient de limiter les permissions.

On peut être assuré qu'un officier connaissant bien le cheval, l'ayant bien entraîné, bien manié, bien monté, évitera ce qui s'est passé à

nos dernières manœuvres, où l'on avait tant abusé des meilleurs chevaux de nos régiments qu'ils étaient tous blessés trois jours avant la revue.

A quoi bon marchander la pratique indispensable au maniement du cheval de guerre ?

Je ne dis rien du Concours Hippique, il n'en a même pas été question.

(Figaro.)

ROBERT MILION.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 27 janvier 1892

A midi : 1^{re} 30.

Plusieurs journaux ont annoncé que la mise en pratique du dégrèvement de la grande vitesse ne pourrait commencer que le 1^{er} mai prochain, par suite du retard apporté au vote du budget.

Cette nouvelle est, assure-t-on, sans fondement. L'application de la réforme dont il s'agit aura lieu à la date primitivement fixée, c'est-à-dire le 1^{er} avril.

Le nombre total des conseillers municipaux à élire, le 1^{er} mai, par les 36,443 communes de France sera de 474,999.

Si l'on tient compte de ce fait qu'il y a environ, en France, 9 millions et demi d'électeurs, on voit qu'il y a un conseiller municipal par vingt électeurs.

SUBVENTIONS AUX COMMUNES

Des subventions départementales ont été accordées aux communes de l'arrondissement de Saumur dont les noms suivent, pour dépenses applicables au service scolaire :

Turquant, Le Voide, Louerre, Passavant, Antoigné, Montsoreau.

LA CARABINE DE LA GENDARMERIE

Après les essais d'armement effectués dans la garde républicaine et dans la compagnie de Seine-et-Oise, le Ministre de la guerre a définitivement prononcé l'adoption pour la gendarmerie de la carabine de 8^{mm}.

La construction de cette arme à répétition utilisera les mêmes cartouches que le fusil à petit calibre de l'infanterie.

La carabine de gendarmerie modèle 1892 sera mise en service dans toutes les légions départementales avant l'inspection générale de l'été prochain.

ANGERS. — Le tirage au sort a commencé lundi, à Angers, par le canton Nord-Est.

238 conscrits, dont 179 d'Angers, se sont présentés à la préfecture.

Le n° 1 et le n° 238 ont été extraits de l'urne, l'un immédiatement après l'autre.

LES OFFICIERS RUSSES A CHATELLERAULT

Samedi soir, le colonel directeur de la manufacture d'armes a offert un banquet aux officiers russes détachés à Châtellerault pour surveiller la fabrication des nouveaux fusils.

Une réception a eu lieu après le banquet, à laquelle assistaient les officiers de la garnison et les contrôleurs d'armes.

La salle du banquet était ornée de faisceaux de drapeaux russes et français.

SUITES DE L'AFFAIRE DE LIBOURNE

Le général Ferron, commandant en chef le 18^e corps, a infligé soixante jours de prison aux maréchaux des logis Roger, Dulong et Dupeyron, qui, il y a quelques jours, à Libourne, au cours d'une rixe, avaient blessé un jeune homme dans un cabaret de la rue Judith. L'un d'eux allait être nommé adjudant, un autre était proposé pour la médaille militaire, et le troisième devait entrer à l'Ecole de Saumur. Il est probable que, à la suite du rapport adressé sur eux par le général Ferron, ces trois sous-officiers seront cassés de leur grade.

UNE STATUE A THÉOPHRASTE RENAUDOT A PARIS

M. Gilles de la Tourette, secrétaire général du Comité pour l'érection d'une statue, à Paris, à Théophraste Renaudot, fera, le samedi 13 février, à 8 h. 1/2, à l'Association française pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente, une conférence sur « Un Essai de Faculté libre au dix-septième siècle ; Théophraste Renaudot, fondateur du Journalisme et des consultations charitables ».

On sait qu'une statue à Renaudot doit être également érigée à Loudun, sa ville natale.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 26 janvier. — Raoul-Edmond-Honoré Papouin, rue de Fenet.

DÉCÈS

Le 26 janvier. — Marie-Louise Gastineau, célibataire, 90 ans, place de l'Arche-Dorée.

UNE POLÉMIQUE LITTÉRAIRE

On se bat en politique : pourquoi pas en littérature ? Ici sans doute les armes sont plus élégantes, plus fines, plus idéales, les querelles n'y sont pas moins vives, ni les coups moins droits.

On a débattu longuement, ce printemps passé, dans les revues et les journaux eux-mêmes (tant l'affaire était d'importance !), la question de préséance et de supériorité littéraire de l'idéalisme, et je ne pourrais dire au juste

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Insensiblement Gaétane s'écarta de lui et laissa abandonnée sur les coussins la tête qu'elle soutenait.

Antoinette rajusta les habits et jeta une couverture sur les pieds comme pour y maintenir la chaleur.

Le premier mot qu'il prononça ne fut pas : « Merci, » mais : « Pardon. »

Gaétane ne répondit pas ; elle prit une des mains de Dargal et la serra avec force.

Puis elle fit boire à son ami, dont les doigts tremblaient encore, une tasse de thé bouillant.

Il obéissait comme un enfant. Que n'eût-il pas fait pour lui plaire, ce malade qu'elle venait d'arracher à quelque chose de pire que la mort : à l'incertitude où il était d'obtenir son pardon, ou plutôt le pardon d'un autre ?

Lorsqu'il fut réellement mieux, qu'il put parler et remuer, Antoinette emmena Josille, qui alla se réconforter à la cuisine.

— Il faut vous reposer maintenant et dormir un peu, dit Mme de Murière au jeune homme ; vous avez fait une folie que vous pouviez payer cher en venant ce soir à la maison sans fenêtres, vous allez l'expier. Gaétane et moi allons vous laisser ici devant ce bon feu, et lorsque vous serez un peu remis de vos fatigues, vous prendrez quelques aliments et je vous permettrai alors de causer avec cette jeune fille que vous avez fort effrayée, imprudent que vous êtes !

Jeanne de Murière arrangea commodément les coussins du malade, qui referma les yeux, et elle emmena Gaétane dans la chambre voisine en répétant :

— Ah ! les amoureux, les amoureux ! ils n'en font jamais d'autres !

— A présent, lui dit Gaétane, qui ne tenait plus en place, ma tante, racontez-moi vite, puisque vous paraissez si bien informée, comment M. Dargal se trouve ici à cette heure indue.

— Je vais te le dire, mignonne, mais à la condition que vous ferez la paix, et que, quels que soient les griefs que tu aies contre lui, vous serez bons amis comme par le passé.

Gaétane baissa la tête, non qu'elle hésitât à

se montrer douce et miséricordieuse, mais la pensée que Dargal avait pu mourir à cause d'elle la troublait profondément.

— Eh bien ! reprit Jeanne de Murière en passant sa main fine sur la tête de Méphisto couché à leurs pieds, tu as cru que j'étais arrivée de Marseille à seule fin de venir t'embrasser, et tu t'étonnais à juste titre que mon mari m'eût laissée voyager seule et si loin par un temps pareil ? J'étais accompagnée du docteur Dargal, et si je suis ici, c'est parce que j'ai fini par céder à ses supplications et que sa douleur me faisait pitié.

— Alors... pourquoi vous a-t-il laissée venir seule de Dôle ?

— Attends un peu. A Dôle, nous nous sommes un peu reposés à l'hôtel de Genève, et pendant que je changeais de toilette, un voyageur de l'hôtel tomba frappé d'apoplexie ; on savait que Dargal est médecin, on fit appel à son secours ; seulement (tu connais sa fidélité à son devoir et son dévouement pour tous) l'agonie du moribond se prolongeant pendant plusieurs heures, je le laissai à Dôle, et profitai de la voiture que nous avions retenue en arrivant. Je prenais les devants ; c'est ainsi que tu m'as reçue ce matin, tandis que Dargal ne

devait nous rejoindre que demain matin ; je t'ai caché cette visite, afin de te laisser le plaisir de la surprise ; tu vois qu'il n'a pas eu le courage d'attendre à demain, et, au risque d'un malheur, il a bravé la neige et la nuit. Et à présent, dis, Gaétane, lui pardonneras-tu ?

— Je lui ai pardonné depuis longtemps dans mon cœur, répondit la jeune fille avec émotion.

Puis, redressant vivement sa jolie tête : — Mais je ne veux pas que le moindre soupçon plane sur M. Dargal ; sachez qu'il ne m'a jamais fait l'ombre d'une peine.

— Alors, cette rupture... ? fit Mme de Murière en ouvrant de grands yeux.

— J'étais dans l'erreur, répliqua Gaétane, qui préférait s'accuser que de raconter la triste histoire des Dargal, ou plutôt d'Olivier Dargal. J'étais dans l'erreur, j'ai commis une injustice envers le docteur et je le regrette du fond de l'âme, car je ne connais pas d'être plus noble ni meilleur.

Puis, prenant à deux mains la grosse tête de Méphisto, qui la regardait avec ses bons yeux de chien fidèle :

— Oh ! toi, toi, fit-elle en l'embrassant, je ne t'ai jamais tant aimé qu'aujourd'hui !

auquel des deux on a réservé l'avenir, de par la majorité des voix.

Je crois que les réalistes l'ont promis au réel, et les idéalistes à l'idéal. Mais la question, semble-t-il, n'est pas épuisée, car la dispute vient de reprendre de plus belle, et cette fois, il faut l'avouer, avec un élément moral et supérieur intervenant dans les débats pour en relever l'intérêt et passionner la cause.

Il y a quelques semaines paraissait dans la *Revue bleue*, sous ce titre : *l'Admiration*, un article de M. Jean Honcey, auquel faisaient écho, dans *l'Estafette*, les *Petits papiers d'un homme d'aujourd'hui*, de M. Charles FUSTER.

« Voilà quarante ans, écrit ce dernier, que toute la littérature — ou à peu près, — nous montre des exceptions vilaines ou répugnantes, des scènes d'abattoirs, de caboulots, de baigne ou autres lieux. Nous avons des romanciers qui trouvent à la troisième page des journaux, — incastes, faux et parricides ! — leur matière toute préparée. Le bien demeure anonyme et caché ; le mal se fait de la réclame. On le rencontre partout et sous toutes les formes : on s'y heurte à chaque feuillet de chaque livre ; on finit par croire qu'il existe seul. Pas une scène ignoble qui n'ait été traitée, pas un détraquement qu'on nous ait épargné. Ainsi, depuis quarante ans, nous nous calomnions vis-à-vis de l'étranger, en nous gâtant nous-mêmes, en nous paralysant l'âme par cette fréquentation d'« études documentaires » où l'on n'admet a priori que la dégradation des instincts, qui posent les maladies mentales en principes, et font un dogme de l'exception monstrueuse.

» Comme il y aurait donc un effort plus malaisé, un art plus délicat, à décrire le bien, non seulement le bien obscur, en grisaille, — à la Copée, — mais encore le bien sous toutes ses formes, dans toutes ses attitudes, avec ses nuances, partout où il existe ! Quelle fine et sympathique plume il y faudrait ! La tâche est ardue ; nous la voudrions tenter — et je crois qu'après les nausées du naturalisme, les préciosités du « roman psychologique », ce sera là l'école de demain. »

Sur ce, le camp de Zola s'émeut et M. C. Janin entre en lice, accusant tout bonnement la thèse de M. FUSTER d'être « dangereuse, rétrograde, stérilisante », d'interdire « au roman la clinique et le laboratoire », de « fermer à double tour la porte de l'observation physiologique », bref de nous ramener « à la littérature des éphèbes et des bas-bleus qui fabriqueront des esprits romanesques et des femmes incomprises ». L'idée « d'accommoder à la sauce vertu le poisson roman » est « vieille comme la Gaule ! » s'écrie avec sa spirituelle humeur M. Janin qui ajoute : « Je comprends la haine de M. FUSTER pour les fanfarons du vice, je ne comprendrais pas qu'il fondât l'école des fanfarons de la vertu ».

La polémique était engagée, en forme d'ail-

Au bout d'une demi-heure environ, Dargal, qui n'avait pas fermé l'œil, mais qui avait doucement songé et ramené l'ordre dans sa toilette, frappa à la porte.

Il était transformé, quoique un peu pâle encore ; sur cette constitution robuste et saine, les accidents comme celui qu'il venait d'éprouver glissaient sans laisser de traces ; une douce chaleur courait dans ses veines ; son visage avait perdu son expression souffrante, ses vêtements étaient secs ; il se présentait donc devant Mlle de Saint-Maur telle qu'elle l'avait vu tousjours, en gentleman correct.

Elle bondit à son aspect et laissa éclater sa joie de le retrouver guéri et reposé.

Jeanne de Murière les laissa en tête-à-tête au coin du feu et s'éloigna discrètement, sous prétexte de veiller à l'installation de Dargal, car on ne pouvait lui permettre de retourner à Dôle ce soir-là.

(A suivre.)

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Judi 28 janvier : 11^e représentation du succès sans précédent, *MISS HELYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran ; *Maldonne*, comédie en 1 acte.

leurs très courtoise, et M. FUSTER n'avait garde de reculer devant l'attaque. Sa réponse est aussi fine qu'elle est profonde et raisonnable :

« Mon cher confrère,

» En lisant votre article, je l'avais trouvé charmant ; en le relisant, je m'aperçois que nous sommes tout à fait d'accord. Il n'y avait qu'un malentendu. Causons.

» Vous m'accusez — et dame ! l'accusation tuerait son homme ! — de vouloir fonder l'école de la vertu. Vous demandez, mon cher confrère, des éclaircissements sur cette « école de la vertu ». Elle vous inspirerait de prime abord, — et à moi aussi, — quelque défiance. Vous la voyez d'avance aligner des naïeries invraisemblables « dans le but » de rendre l'homme meilleur ; les prêches de ce genre vont à l'encontre de leur but, et je voue aux dieux infernaux — qui n'en voudraient pas — tout le ramassis des méchants *bons livres* sans orthographe. »

Mais ce n'est pas d'eux qu'il s'agit. Voici ce que veut M. FUSTER :

« J'ai affirmé, dans mon « petit papier » de l'autre jour, qu'il fallait ne plus montrer seulement les laideurs, parce qu'il y a des contagions du laid comme du beau, et que l'œuvre écrite est communicative. Il y a là une action subtile, instinctive, mais indiscutable. Ne lisez, pendant des années, que l'histoire de malades ou d'irresponsables : vous serez moins éloigné de leur détraquement ; je ne dis pas, certes, que vous y viendrez, — mais une moindre distance vous en séparera.

» Si, au contraire, les livres vous ont montré des dévouements, des attendrissements délicats, de fières indignations, de la gaieté courageuse, vous êtes plus aptes à vous sacrifier, à vous émouvoir, vous trouvez plus naturel de s'indigner ou de rire. Comme le spleen, la bonne humeur peut s'apprendre. Vous ne me croirez peut-être pas, mais je n'ai jamais lu l'*Ami Fritz* sans y gagner de l'appétit ; c'est, ma foi, déjà quelque chose ! Il y a de ces livres qu'on quitte tout éccœuré et mal à l'aise, le front serré dans un étau, en se disant : « C'est donc comme ça ! Cela existe donc ! » Il n'est pas, je l'affirme, un homme de notre génération qui n'ait connu cet étonnement désagréable. Le public en est las profondément ; je crois que beaucoup d'entre les lettrés commencent à en être fatigués. »

Il ne s'agit pas pour cela, dit excellemment M. FUSTER, d'abandonner aucune des conquêtes faites par le naturalisme et comme richesse du style et comme acuité de l'observation ; ce qui est acquis est acquis, et nous ne sommes pas des rétrogrades. Nous sommes au contraire des esprits larges « et nous prétendons qu'on nous dépeigne tous les côtés de la vie — dont beaucoup sont nobles, touchants, parfois sublimes, — et qu'on ne s'en tienne pas, perpétuellement, à la description d'une plaie purulente ou des lobes d'un cerveau malade. » J. S.

D'ici peu, l'*Echo Saumurois* commencera la publication d'un roman de M. CH. FUSTER, intitulé : *l'Amour de Jacques*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 janvier 1892.

Les transactions étant presque nulles, les cours éprouvent un affaissement qui étonne dans un mois où les disponibilités abondent. Les liquidations des places étrangères de Londres et de Berlin, qui préparent la nôtre, sont sans doute pour quelque chose dans cette réserve de la spéculation française. Le 3 0/0 Ancien est en léger recul à 95.32, le Nouveau à 94.42 et le 4 1/2 à 105.82.

Le 3 0/0 Portugais reste à 287/8. L'extérieur à 63 3/8 et la Rente Italienne à 90.17. Les Fonds Russes sont mieux tenus, l'Orient Russe à 64 1/16 et le Nouveau Russe à 76 1/2.

Les dispositions de la Bourse n'ont qu'une faible influence sur les actions des sociétés qui conservent à peu près leurs cours de la veille. La Banque de Paris est soutenue à 683. Le Crédit Foncier à 4248. Le Crédit Lyonnais à 801. La Société Générale reste sans changement à 475.

Les nouvelles de la souscription aux obligations Beyrouth-Damas aux guichets de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et des sociétés intéressées, font prévoir un succès, que le mar-

ché escompte dès aujourd'hui en traitant ce titre avec une prime de 1 fr. 25.

Le marché en Banque commence à s'occuper de la prochaine apparition des obligations de la compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste. Le nouveau régime douanier voté par les Chambres assure en effet aux placements agricoles un rang privilégié et la compagnie Gujan et la Teste est dans les meilleures conditions pour en profiter. Aussi ces titres de 250 fr. rapportant 15 fr. par an (soit 6 0/0 d'intérêt) sont-ils accueillis avec une faveur très marquée. Les Chemins Economiques valent 404.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 1/2 — Rideau : 8 h. »

Tournées ABEL, du Vaudeville

DIMANCHE 31 Janvier 1892

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE :

M. MEILLET, du Vaudeville ; M. MARMIER, de l'Ambigu ; M. P. POUCAUD, de l'Ambigu ; M. MENDES, de la Porte-Saint-Martin ; Mlle MAGNAN, de l'Ambigu ; Mme A. NANTIER, de la Porte-Saint-Martin ; Mlle LAVIGNE, de la Gaîté ; M. HERLEMONT, du Châtelet.

LE RÉGIMENT

Pièce en 5 actes et 8 tableaux, tiré du roman du *Petit Journal*, Par MM. Jules MARY et Georges GRISIER, auteurs de *Roger-la-Honte*.

A 9 h. 1/4 : LA CHAMBRE, décors nouveaux peints par Jambon, décorateur de l'Opéra, construits par Baillet, chef machiniste du théâtre de l'Ambigu.

A 10 h. 3/4 : LE RÊVE, de E. Detaille.

DISTRIBUTION DES TABLEAUX :

1^{er} Tableau : L'AGENCE PATOCHE. — 2^e Tableau : L'HOTEL DE CHEVERNY. — 3^e Tableau : LA CHAMBRE. — 4^e Tableau : LA BELLE ÉTOILE. — 5^e Tableau : LES DEUX FRÈRES. — 6^e Tableau : LA NUIT. — LE RÊVE. — 7^e Tableau : LE GREFFE. — 8^e Tableau : LA DÉGRADATION.

Tout ce que le mot **BOURSE** pouvait encore avoir d'incompréhensible pour le public devient la clarté même avec l'ouvrage **La Bourse théorique et pratique** par O. Marinitsch (1).

Ce traité, qui manquait absolument jusqu'à ce jour, fait pénétrer tout le monde dans les moindres arcanes de la Bourse et il a le rare mérite de n'être l'organe d'aucune Maison.

Ces 320 pages in-8^o, illustrées de dessins explicatifs, prennent le lecteur le moins initié et le mènent par gradation à l'intelligence des affaires les plus compliquées. Parvenu à la fin, chacun saura lire couramment le numéro spécimen de la **Cote officielle** qui est encarté dans le volume.

(1) Librairie Paul Ollendorff, 28 bis, rue de Richelieu, Paris. — Prix : 3 fr. 50 franco.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

BOURSE DE PARIS

Du 26 Janvier 1892

3 0/0	95 35
3 0/0 nouveau	94 45
3 0/0 amortissable	96 40
4 1/2	105 80

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

MARCHÉS

LONGUÉ, 21 janvier

Blé-froment, l'hect., 19 à 19 50. — Seigle, 12 fr. — Orge, 11 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le double-décal., 1 25. — Foin, la charretée de 780 kil., 70 à 80 fr. — Paille, 25 à 30 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 30. — Œufs, la douzaine, 4 fr. — Volailles, la couple, 3 à 7 fr.

ANGERS, 23 janvier

Froment, le double-décalitre, 3 90. — Avoine, 2 fr. — Orge, 2 50. — Pommes de terre, » 90 à 1 20. — Foin, les 1,050 kil., 120 fr. — Paille, 65 fr. — Œufs, la douzaine, 4 45. — Beurre, la livre, 4 30. — Poulets, la couple, Beaufort et environs, 3 75 à 4 fr. — Poulets, Candé et environs, 3 25 à 3 50.

BEAUFORT, 20 janvier

Pommes de terre, le double-décalitre, » 90 à 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 95. — Canards, la couple, 5 50. — Volailles, la couple, 5 à 7 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 30. — Vins rouges (230 litres), 60 à 70 fr.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD

— 70 ans de succès —

Contre enrhumements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
24 PIEDS de PEUPLIERS
 S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,
 à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
 Exploitation très facile.

A VENDRE
Maison avec beau Jardin
 Situés rue Saint-Lazare, 32.
 S'adresser, pour visiter, 6, rue
 du Temple.

A LOUER
 DE SUITE
GRAND MAGASIN
 et Grande Cave.
 S'adresser à M. CHATAIN, mar-
 chand de bois, rue Saint-Nicolas.

A Louer Présentement
MAISON
 Avec Remise et Écurie
 15, Rue du Temple.
 S'adresser à M. MESNET,
 18, rue Bodin.

A céder de suite
ATELIER DE FORGERON
 SERRURIER ET TAILLANDIER
 A Villebernier.
 S'adresser à M. CONSTANT, qui
 l'exploite, à Villebernier.

Spécialité de mise en bouteilles
F. BREBION
 Tonnelier-Champagniseur
 6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6,
 Saumur.

A CÉDER
DÉBIT DE VINS
 Situé dans un très-bon quartier
 de Saumur.
 S'adresser à M. ROUX, expert,
 47, rue Dacier. (45)

Occasion Exceptionnelle
A Vendre
UN PIANO A QUEUE PLEYEL
 Entièrement neuf.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 Pour le 24 juin prochain,
Une Remise et une Écurie
 Situées sur le chemin de la Boire
 Quentin.
 S'adresser au bureau du journal

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES
USINE DES HURAUDIÈRES
 SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à leur disposition des **Engrais spéciaux pour Vignes**. La Maison ne négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.
 12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de potasse.
 40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.
 1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).
 1 0/0 d'azote nitrique.
 8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).
 10 0/0 de potasse.
 3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son **Engrais liquide** pour traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr le fût de 180 litres.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
 de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
 et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
 des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
 LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
 m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
 minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Capisseries Artistiques
 BRODERIES
 M^{mes} NOEL & BOUIN
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
 Très beau choix de Travaux fantaisie
 LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne
 33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra			
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	— 1.60
— Emmenthal.....	1.20	Saucisson de Lyon.....	— 3.50
Hollande.....	1.20		
Roquefort.....	1.60	Pâtés de Foies gras truffés	
Port Salut.....	1.50	de Strasbourg et de Ruffec	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.
Brie (véritable).....	1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Béoasses,	
Muns er.....	la boîte 2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 48		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes				7 12	9 9		11 39	5 13	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57			1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18				2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin			3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25			2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36			3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34		3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39		3 16	5 43		11 7	11 53
Vivv	8 11	12 10			3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19			3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33			3 47	6 19			
Linières-Bouton	8 46	12 45			3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15		4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55		5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56		9 26	12 4		3 26	4 5
Saintes	5 50		7 30		11 50	2 27		5 10	5 45
Bordeaux									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 58		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.